

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU COMITE

SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2024

Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20241009-DEL-2024-214-DE Date de télétransmission : 17/10/2024 Date de réception préfecture : 17/10/2024

DEL-2024-214

L'An deux mille vingt-quatre, le 9 octobre, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 2/10/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires: Mme LAFARIE,

MM. BACHELLARD, BARRY, BOUCLIER, COUTIER, PAULY, PELLARIN, PEUGNIEZ.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires: MM. BARBIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS,

DUNAND, FONTAINE, GAUDIN, MEYNET-CORDONNIER, PENHOUËT, PERRISSIN-

FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires: MM. GILET, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, SIBILLE.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires: MM. CHARRAT, CONDEVAUX JF, DEAGE, MATHIAN.

Suppléants: M. CRAQUELIN.

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires: MM. BOISIER, DUGAVE, REY.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires: MM. CARTIER, FRANÇOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires: MM. BAUD-GRASSET, CATTANÉO, DAVIET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires: Mme MAYORAZ,

MM. FROSSARD, GENOUD, GEORGES, SAILLET.

Suppléants: M. GUITTON.

Avaient donné pouvoir :

Mmes BRUNO, CECCON, PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE, TARAGON, WENDLING, MM. GYSELINCK, MARIAS, ROLLIN.

Etaient absents ou excusés :

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, , MUGNIER, MM. AEBISCHER, AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BARON, BARTHALAIS, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCHET, BURNET, CALLET, CALONE, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHASSAGNE, CHENEVAL P, CLEVY, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, EVERAERE, FOURNET, GILBERT, GILLET, GONDA, GRANGER, GUILLOTTE, HAVEL, HENON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEOTY, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, PEROU, PERRET, PERY, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, SONNERAT, TOURNIER, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, CHRISTIN, JAILLET,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, RACAT, VIVIANT: du SYANE.



Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20241009-DEL-2024-214-DE Date de télétransmission : 17/10/2024 Date de réception préfecture : 17/10/2024

Membres en exercice : 108
Présents : 46
Membres habilités à prendre part au vote : 108
Votants : 46
Représentés par mandat : 9

Objet: COMPETENCE « CONTRIBUTION A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET NUMERIQUE » - DELIBERATION DU SYANE SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE DES COMMUNES D'EPAGNY METZ-TESSY, CHALLONGES ET PUBLIER

Rapport présenté par M. Gilles FRANÇOIS

Le Comité syndical réuni le 8 décembre 2022 a approuvé les statuts qui prévoient le transfert de la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » au SYANE par chaque collectivité territoriale qui le souhaite.

Par délibération en date du 11 juin 2024, la commune d'EPAGNY METZ-TESSY a approuvé le transfert de cette compétence au SYANE.

Par délibération en date du 27 mars 2024, la commune de CHALLONGES a approuvé le transfert de cette compétence au SYANE.

Par délibération en date du 16 septembre 2024, la commune de PUBLIER a approuvé le transfert de cette compétence au SYANE.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver le transfert de la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » au SYANE par les communes d'EPAGNY METZ-TESSY, CHALLONGES et PUBLIER.

Le Présiden

Adopté à l'unanimité.

Syane

Joël BAUD-GRASSET.

